

Votre cotisation au service de médecine préventive

Vous êtes adhérent au service de médecine préventive du centre de gestion d'Eure-et-Loir. A ce titre, vous êtes redevable d'une cotisation, conformément aux conditions définies par la convention d'adhésion.

Le mandatement de votre cotisation au service de médecine préventive du CDG28 est à réaliser en même temps que vos cotisations obligatoires et additionnelles.

Leurs versements suivent la périodicité de vos versements URSAFF (mensuel, trimestriel ou annuel).

Exemple : si vous versez vos cotisations URSSAF tous les mois, il conviendra d'émettre un mandat de versement de cotisations chaque mois.

En parallèle de votre mandat, merci de compléter et de transmettre le bordereau de cotisations au service comptabilité du centre de gestion d'Eure-et-Loir à l'adresse cotisations@cdg28.fr



Vos prestations
Recouvrement des cotisations

BORDEREAU DES COTISATIONS

VOS INFORMATIONS

Collectivité / Établissement public :
SIRET :
Périodicité : mensuelle trimestrielle annuelle
Période concernée :

VOS COTISATIONS 2023

| AGENTS CONCERNÉS | EFFECTIFS SALARIÉS | MONTANT RÉMUNÉRATIONS BRUTES |
|--|--------------------|------------------------------|
| Agents affiliés à l'IRCANTEC (titulaires et contractuels affiliés au régime général) | | € |
| Agents affiliés à la CNRACL | | € |
| ASSIETTE DE LA COTISATION EN EUROS | | A € |
| Cotisation obligatoire et additionnelle <small>articles L452-25 à L452-32 du code général de la fonction publique délibération 2022-D-64 du 25 novembre 2022</small> | | |
| NATURE DE LA COTISATION | TAUX | MONTANT |
| Cotisation obligatoire | 0,80% | € |
| Cotisation additionnelle | 0,30% | € |
| TOTAL À MANDATER | | € |
| Pour les collectivités et établissements publics affiliés ayant adhéré au service de médecine préventive <small>délibération 2022-D-14 du 25 mars 2022</small> | | |
| Cotisation additionnelle service de médecine préventive | 0,43% | A x 0,43% € |
| TOTAL À MANDATER | | € |

Le montant de la cotisation dû est calculé par rapport au montant de la masse salariale déclarée par les collectivités au CDG28 pour le calcul de la cotisation obligatoire et additionnelle.

Merci de préciser sur vos mandats en objet :
cotisations CDG - période concernée
médecine CDG - période concernée

Transmettre ce bordereau à l'adresse : cotisations@cdg28.fr

| | BORDEREAU | MANDAT N° |
|-----------------------|-----------|-----------|
| RÉFÉRENCE MANDATEMENT | | |

l'ordonnateur
date :
cachet et signature :

Le bordereau des cotisations 2023 est disponible sur notre site Internet cdg28.fr ou directement à cette adresse : <https://bit.ly/bordereau-cotisations-2023>

Information et renseignement
contact@cdg28.fr
02 37 91 43 40